

Les acteurs de la prévention des risques professionnels

Mars 2025

Référence réglementaire : article 2-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité au travail et à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le/La directeur.trice de l'ENS Louis-Lumière, c'est-à-dire l'autorité administrative ayant compétence pour prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole, a la charge de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents et des usagers.

Les risques professionnels sont toutes sortes de risques auxquels peuvent être exposés les agents et les usagers au sein de l'Ecole.

Exemple de risques :

- Risque électrique
- Risque incendie
- Risque de chute
- Risque lié aux ambiances de travail
- Risque lié au travail sur écran
- Risques psycho-sociaux...

Les acteurs de la prévention des risques professionnels sont à votre disposition

Le conseiller de prévention

Les membres élus du CSA

La référente Violences Harcèlement sexistes et sexuelles (VSS)-
discriminations du CSA

Le service des ressources humaines

La direction

Le service de médecine de prévention

D'une manière générale, la voie du dialogue est à privilégier avec l'appui de ces différents acteurs de la prévention.

En cas de conflits ou de tensions entre collègues de travail ou bien entre un responsable hiérarchique et un agent, ces différents interlocuteurs sont à votre disposition.

Le conseiller de prévention

Fabrice Loussert

f.loussert@ens-louis-lumiere.fr

Le conseiller de prévention de prévention est nommé auprès du directeur de l'Ecole. Il relève directement du directeur duquel il reçoit ses directives et auprès duquel il rend compte de son action.

Il est chargé d'assister et de conseiller le directeur dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère
93200 Saint-Denis FRANCE

Les acteurs de la prévention des risques professionnels

Mars 2025

Ses actions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents dans le cadre des actions de prévention
- L'amélioration des conditions de travail
- L'approfondissement de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail

Les membres élus au Comité social d'administration

Les membres du CSA peuvent être des médiateurs entre la personne concernée et la direction.

Ce sont des interlocuteurs à solliciter pour faciliter le dialogue et la résolution des problèmes.

Des réunions de médiation peuvent, par exemple, être organisées avec un représentant du CSA.

En amont de la réunion de médiation, une information claire est diffusée aux personnes concernées (objet de la réunion, nom des participants, date, heure, lieu et délai de prévenance raisonnable à respecter).

Membres titulaires du CSA

Alan Blum

a.blum@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Dürr

v.durr@ens-louis-lumiere.fr

David Faroult

d.faroult@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Figini

v.figini@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Lorin

v.lorin@ens-louis-lumiere.fr

Eric Urbain

e.urbain@ens-louis-lumiere.fr

Membres suppléants du CSA

Franck Maindon

f.maindon@ens-louis-lumiere.fr

Gilles Le Guillou

g.leguillou@ens-louis-lumiere.fr

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère
93200 Saint-Denis FRANCE

Les acteurs de la prévention des risques professionnels

Mars 2025

Le rôle du CSA

Le CSA a pour mission à l'égard des personnels :

- de contribuer à la protection et à la santé physique et mentale et de la sécurité
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- de veiller à l'observation des prescriptions légales en ces matières

La Référente VHSS-Discriminations du CSA

Véronique Lorin v.lorin@ens-louis-lumiere.fr

Le service des ressources humaines

Marie-Pierre Bessone, responsable RH

mp.bessone@ens-louis-lumiere.fr
rh@ens-louis-lumiere.fr

Le service de médecine de prévention

Pour les personnels de l'Ecole

L'Ecole a établi une convention avec l'Amet. Le médecin de prévention en charge des personnels de l'Ecole est le **docteur Barrere**.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec le docteur Barrere :

Soit, vous pouvez prendre directement rendez-vous au secrétariat de l'AMET au **01.55.84.22.10**

Soit, vous pouvez contacter le service des ressources humaines
rh@ens-louis-lumiere.fr

Adresse de l'AMET pour les visites médicales : **9 jardin Fatima BEDAR
93200 Saint-Denis**

Pour les étudiants

L'école nationale supérieure Louis-Lumière dispose d'une convention avec le service de santé étudiante (SSE) de l'Université Paris Cité.

Chaque étudiant peut être reçu en toute confidentialité et gratuitement en médecine préventive :

- Pour un examen de santé
- Avoir une consultation psychologique
- Etablir un plan d'aménagement de ses études ou de ses examens en cas de handicap
- Le centre de santé propose des consultations remboursées en médecine générale, en gynécologie et en soins dentaires.

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère
93200 Saint-Denis FRANCE

Les acteurs de la prévention des risques professionnels

Mars 2025

Pour prendre rendez-vous

Vous devez prendre rendez-vous sur **Appfine**

Le SSE de l'École est le SSE du Campus des Grands Moulins, Bâtiment Sophie Germain, RDC sur cour, 8 place Aurélie Nemours 75013 Paris

Vous pouvez également adresser un message au service de médecine préventive à l'adresse suivante :

grands-moulins.sse@u-paris.fr

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère
93200 Saint-Denis FRANCE